

ORGANISATION DE L'ACTIVITE DES SERVICES DANS LE CADRE DES MESURES PRISES VISANT A LIMITER LA PROPAGATION DU VIRUS COVID-19

Les collectivités territoriales assurent la gestion de services d'intérêt général.

La reprise progressive de l'activité fait suite au plan de continuité d'activité lié au confinement du 17 mars.

L'objectif est d'assurer aux usagers un service public le plus large possible en préservant leur santé et celle des agents.

Règles à observer par toutes les personnes dans le cadre de l'épidémie du virus covid-19:

Les gestes barrières

Se laver les mains régulièrement,

Tousser ou éternuer dans son coude,

Utiliser des mouchoirs à usage unique,

Saluer sans se serrer la main et éviter les embrassades,

La distanciation sociale impérative:

Respecter une distance de 1 mètre minimum entre les personnes.

Annuler ou reporter tous les déplacements non indispensables, Éviter tous les rassemblements.

ORGANISATION DE LA REPRISE D'ACTIVITÉ DES SERVICES

Afin de faire suite au confinement et dans le cadre des mesures de reprise de l'activité qui entrent en vigueur à compter du lundi 11 mai, le fonctionnement des services fait l'objet d'une ouverture progressive.

L'accueil téléphonique et par courriel sera à privilégier et se fera du lundi au vendredi de 9h - 12h / 14h -17h (9h - 12h le mercredi)

04 90 49 07 98

mairie.mba@orange.fr

**La Mairie sera ouverte au public les mardis, mercredis matins, et vendredis.
(pour l'urbanisme et l'état civil sur rendez-vous)**

La réception des personnes se fera à l'accueil ou dans la salle du conseil. Les usagers seront tenus de respecter les consignes affichées, les gestes barrières, et les limitations matérialisées au sol.

L'organisation ainsi que les mesures sanitaires pourront être évaluées et réajustées dans le temps.

La distance sociale préconisée



La réussite de cette organisation dans le cadre du déconfinement progressif du 11 mai dépendra de l'engagement responsable de chaque personne.